LE Tram | Piétonnisation VOTRE COEUR DE VILLE EN MOUVEMENT







ÉDITO

DU MAIRE D'ANNEMASSE ET DU PRÉSIDENT D'ANNEMASSE AGGLO

Un pas a été franchi le 15 décembre 2019 pour notre agglomération avec une véritable « révolution » de la mobilité. L'arrivée du tram, du Léman Express et des infrastructures de mobilité qui les entourent ont profondément bouleversé notre territoire. En termes de déplacement évidemment avec une agglomération annemassienne enfin connectée à Genève avec des transports en commun performants. En termes d'aménagement, aussi, notre agglomération a alors connu un bouleversement avec toute une requalification des espaces urbains qui entourent le tracé du tram. Le succès de ce dernier n'est plus à démontrer : 10 000 voyageurs le fréquentent chaque jour sur la partie française!

Nous nous étions engagés à poursuivre cette révolution dans notre agglo avec le prolongement du tram. Nous voilà dans cette nouvelle étape : les travaux de prolongement de la ligne 17, portés par Annemasse Agglo, démarrent à cette rentrée 2023 avec pour objectif d'acheminer le tram aux portes du quartier du Perrier. Ce chantier sera couplé avec un engagement fort de la ville d'Annemasse : la piétonnisation et la végétalisation d'une partie du centre-ville portée cette fois par la Ville.

Demain, le cœur de la ville d'Annemasse et plus largement le cœur d'agglo sera métamorphosé. Pour faciliter les déplacements de toutes et tous. Pour offrir un cadre de vie plus agréable avec des espaces publics repensés et plus d'espaces verts dans la ville. Pour apporter tout simplement une nouvelle façon de vivre la ville.

Nous avons conscience que, pour y arriver, nous allons vivre une période de travaux impactants pour les habitants et riverains, tout particulièrement pour vous, commerçants et acteurs économiques.

Aussi, comme pour la première phase des travaux de tram, nous avons souhaité mettre tous les dispositifs en place et l'accompagnement nécessaires pour que vous puissiez traverser cette période de la manière la plus sereine possible. Avec une forte vigilance sur les chantiers pour limiter les nuisances. Des informations régulières et anticipées sur les différentes phases de travaux. Un accompagnement dédié avec des interlocuteurs à votre disposition. Un médiateur présent au quotidien pour vous. Et bien sûr des aides financières directes spécifiques pour les professionnels. Ce guide pratique a pour vocation de vous présenter tous ces dispositifs.

Tout au long de ces travaux, nous serons présents. Nous irons à votre rencontre, sur le terrain, dans des réunions publiques, des apéros de chantiers. Nos équipes, élus et techniciens, de la ville d'Annemasse et d'Annemasse Agglo feront leur maximum pour que cette période se déroule le mieux possible et que nous nous réjouissions ensemble du futur visage de notre cœur d'agglo.

Nous vous remercions toutes et tous et restons à votre écoute et à vos côtés.

Christian Dupessey Gabriel Doublet

Maire d'Annemasse Président d'Annemasse Agglo

La ville et l'agglo à vos côtés!

Ce guide vous présente les accompagnements et les aides dont vous pouvez bénéficier dans le cadre des projets Tram et Piétonnisation. Découvrez le dispositif «ImpacEco, 1 conseiller à votre écoute, des acteurs mobilisés à vos côtés» pour ne pas rester isolé face aux questions économiques durant les travaux.



1

L'info Tram-Piétonnisation : le réflexe à prendre p 7

SOMMAIRE



ImpacEco:

l'accompagnement pour tous à ne pas manquer p 9

focus sur les Commissions d'Indemnisation Amiable (CIA) p 12



3

L'aide à la rénovation des points de vente p 14





Tickets parking & TAC Fidélité: devenir partenaire p 15

Prolongement de la ligne de Tram et Piétonnisation : deux projets pour un nouveau centre-ville

C'est un nouveau cœur de ville qui se dessine à l'horizon 2025-2026. Menés à la fois par Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse, les projets de tram et de réaménagement du centre-ville visent les mêmes objectifs: proposer une mobilité plus apaisée, améliorer la qualité de l'air, offrir des lieux de vie plus agréables aux habitants et favoriser l'attractivité des commerces du centre-ville d'Annemasse. Ces projets se concrétiseront de manière coordonnée par les deux collectivités durant toute la durée des travaux qui ont débuté à l'été 2023 et se termineront en décembre 2025.

Le tramway desservira 3 nouvelles stations sur une distance de 1,2km:

L'arrêt Place Deffaugt

La place Deffaugt desservira le cœur de ville piétonnisé et sera un lieu stratégique pour les déplacements sur le territoire (3 lignes de bus et situé non loin de la gare et du Léman Express).

L'arrêt Barbusse

La très empruntée Place de l'Étoile sera totalement réaménagée et végétalisée pour accueillir le Tram, mais aussi les voitures, les piétons, les cycles.

L'arrêt Annemasse Perrier-Aubrac

Terminus de la ligne qui sera situé avenue de Verdun, à l'entrée du quartier du Perrier et des équipements structurants (Lycée, Pôle Emploi, Maison des sports...), mais aussi du futur Parking Relais qui offrira 200 places de stationnement d'ici fin 2025.



A horizon 2025, le centre-ville sera plus apaisé, plus attractif et plus propice à la détente. Au total, 6 rues piétonnes et 2 zones de rencontre viendront réaménager le centre-ville d'Annemasse :

Les rues piétonnes

Rue René Blanc Rue Paul Bert Avenue Pasteur Rue du Commerce Place Deffaugt Rue des Vétérans et place Jean-Jacques Rousseau

Les zones de rencontre

Rue et avenue de la Gare Rue du Chablais (jusqu'à l'intersection avec la rue Adolphe Magnin)

Dans une zone de rencontre les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules qui,eux, doivent rouler à 20 km/h maximum.

C'est un projet mené en constante concertation avec les habitants et les commerçants. Depuis avril 2021, près de 850 personnes ont participé aux concertations, réunions publiques, ateliers ou encore sur la plateforme numérique.





L'Info Tram-Piétonnisation le réflexe à prendre



1.1 Un dispositif spécial pour répondre à vos questions

Préférez l'information à la source plutôt que le bouche à oreille! S'informer sur les travaux, c'est se donner toutes les chances d'anticiper

et d'adapter son activité pour traverser la période. Plusieurs moyens sont à votre disposition :

Internet:

Pour retrouver toutes les informations sur les travaux, consultez la Foire Aux Questions ou la rubrique dédiée aux riverains professionnels. **Vous pouvez vous inscrire à**

la newsletter directement sur la page d'accueil! www.tram-pietonnisation.fr

Téléphone:

Contactez l'équipe projet tramway et piétonnisation du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

04 85 22 00 02

Email:

contact@tram-pietonnisation.fr

Apéros chantier:

Des apéros chantier sont organisés dans l'espace public lors des changements

de grandes phases de travaux. L'occasion de vous informer sur l'actualité du chantier et d'anticiper au mieux les conséquences de ces travaux. Le médiateur chantier, les élus et les techniciens en charge des projets seront présents pour répondre à vos questions. L'invitation vous sera diffusée par courrier ou par mail.



1.2 L'information au quotidien

Le médiateur chantier

Le médiateur chantier est présent sur le terrain et vous accompagne pendant les travaux de piétonnisation et de prolongement de la ligne de tramway. Il est votre interlocuteur privilégié pour vous informer et répondre à vos questions et problématiques. Il est joignable via le dispositif Info tram - piétonnisation.

Les flyers d'information

La ville d'Annemasse et Annemasse Agglo produisent des flyers d'information travaux que vous recevrez par mail ou par courrier.

La signalétique

Un dispositif de signalétique sera déployé au fil du chantier pour guider les automobilistes, cyclistes, piétons vers le centre-ville. Un jalonnement routier spécifique sera mis en place pour séparer les flux de transit des véhicules qui ont besoin d'accéder au centre-ville. Les accès aux parkings publics seront également fléchés.

La communication

Annemasse Agglo, la ville d'Annemasse et leurs partenaires (Côté Annemasse, Annemasse Commerces, TAC Mobilités) déploieront des actions de communication pour valoriser le centre-ville commerçant et l'accessibilité en temps de travaux.





ImpacEco

L'accompagnement à ne pas manquer : un conseiller à votre écoute, des acteurs mobilisés à vos côtés.

Ce dispositif est ouvert gratuitement à tous les commerçants d'Annemasse. Son objectif : vous aider à anticiper et/ou gérer vos difficultés économiques et vous diriger plus rapidement vers les services concernés. Par quels moyens? un RdV ImpacEco avec un conseiller, des mises en relations rapides avec les acteurs dont vous avez besoin à l'instant T, des ateliers entre commerçants.

Depuis janvier 2023, l'équipe d'ImpacEco est active auprès des commerçants d'Annemasse situés sur le tracé des travaux. Du porte-à-porte a été réalisé et plus de 60 RdV se sont déjà tenus. N'hésitez pas à (re)demander un RdV ImpacEco à tout moment.

ImpacEco est une action financée par Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse, coordonnée par la Maison de l'Éco, réunissant dans un même groupe de travail la CCI Haute-Savoie, la CMA Auvergne Rhône-Alpes Haute-Savoie, l'URSSAF, l'Agglo, la Ville d'Annemasse.



Le rendez-vous ImpacEco: un temps individuel

Bénéficiez d'une heure d'échange et de partage d'expérience avec un conseiller à votre écoute pour:

- Faire un état des lieux de la situation, des difficultés ou besoins rencontrés
- Imaginer les ajustements possibles et les actions utiles
- Être mis en relation avec les acteurs dont vous avez besoin

Pour solliciter un rendez-vous, contactez la Maison de l'Eco

Par téléphone: 04 50 87 09 87

Vous pouvez également contacter l'Info tram - piétonnisation qui relaiera votre demande à la Maison de l'Eco.



2.1 Tout un réseau d'acteurs pour vous épauler

Tout au long des travaux, l'équipe d'ImpacEco va informer, sensibiliser et rester en contact avec les acteurs dont vous pouvez avoir besoin, notamment :

- La CCI Haute-Savoie
- La CMA Auvergne Rhône-Alpes Haute-Savoie
- Le Tribunal de Commerce de Thonon-les-Bains
- L'ordre des experts-comptables
- L'Ordre des avocats
- Les banques de la place
- La Banque de France
- La Commission des Chefs de Services Financiers
- Le Service des Impôts des Entreprises
- L'URSSAF
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Pôle Emploi
- La CPME
- 60 000 rebonds
- ...

Des mises en relation rapides peuvent être faites à l'issue d'un rendez-vous ImpacEco.

2.2 Des conseils pour anticiper et adapter l'activité

Être au fait des travaux en permanence

Partagez la situation avec :

- vos salariés
- vos clients
- votre comptable
- votre banquier
- votre propriétaire
- vos fournisseurs...

Gérer de manière adaptée

La trésorerie

utilisez un tableau de bord pour un suivi quotidien.

Le stock

surveillez le sur-stockage, les stocks dormants.

Les décisions

pour les prendre au bon moment, ne passez pas à côté de procédures qui pourraient vous aider : conciliation, médiation, sauvegarde...





Le chiffre d'affaires

suivez l'évolution quotidienne de votre CA.

Les Ressources Humaines

adaptez le volume RH au volume d'activité (période de congés, temps partiel, prêt de salariés, formations...)

La communication et le plan d'actions commercial

prenez connaissance des actions de l'Agglo, de la Ville, de Côté Annemasse et d'Annemasse Commerces pour programmer les vôtres en conséquence sur 3 à 6 mois. Associez-vous à d'autres commerçants pour partager les frais.

2.3 Les ateliers commerçants

Les « Ateliers-actions » permettent aux commerçants de partager entre eux de bonnes pratiques, de voir ou revoir des outils permettant de rester visible, d'ajuster la gestion de leur entreprise etc. 3 ateliers par an sont prévus pendant la durée des travaux : n'hésitez pas à consulter le site web tram-pietonnisation.fr pour connaître les dates des ateliers. Des invitations vous seront adressées par email.

Organisés par l'équipe ImpacEco avec le soutien d'experts, ces ateliers traitent les sujets demandés par les commerçants euxmêmes. Pour proposer un sujet : parlez-en avec les représentants de Côté Annemasse ou Annemasse Commerces ou faites un mail à guichet@maisoneco.org

2.4 Indemniser les préjudices commerciaux

En complément du dispositif ImpacEco, la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo ont mis en place une procédure amiable visant à indemniser les entreprises riveraines des travaux du Tramway et de Piétonnisation ayant subi des préjudices, sur la base d'une perte de chiffre d'affaires constatée. Il existe deux Commissions d'Indemnisation à l'Amiable (CIA):

CIAT (tram)

CIAP (piétonnisation)

Quel est le rôle de ces commissions?

Les CIAT et CIAP ont pour objet :

- d'instruire les demandes d'indemnisation présentées par les riverains professionnels des chantiers
- de formuler des propositions à Annemasse Agglo (CIAT) et à la Ville d'Annemasse (CIAP) sur le caractère indemnisable ou non du préjudice et sur le montant de l'indemnisation.

Qui est concerné?

Les commerçants, artisans, membres de professions libérales ou civiles ou associations ayant créé leur activité (Kbis faisant foi) avant la date du 6 octobre 2021, dans un local implanté dans le périmètre des travaux.

Quel préjudice est indemnisable?

Par définition et selon la jurisprudence en vigueur, le préjudice n'est indemnisable que s'il est actuel et certain (pouvant être vérifié), direct (causé par les travaux spécifiques du Tram ou de la Piétonnisation), spécial (portant sur un dommage particulier), anormal et grave, c'est-à-dire entraînant une diminution notable des activités commerciales excédant la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps ordinaire.

Toutes les conditions et critères d'éligibilité à une indemnisation sont détaillés plus précisément dans les réglements d'indemnisation, publiquement consultables sur le site internet.

Quelles sont les conditions de retrait et de dépôt des demandes auprès des Commissions d'Indemnisation? Le dossier est disponible en téléchargement sur le site web tram-pietonnisation.fr, dans la rubrique "Riverains Pros".



Une question sur l'indemnisation? Contactez directement l'équipe en charge de

l'instruction des dossiers

secretariat.ciat@annemasse-agglo.fr (secteur tram) secretariat.ciap@annemasse.fr (secteur piétonnisation)

Vous pouvez également contacter le médiateur chantier contact@tram-pietonnisation.fr



L'aide à la rénovation des points de vente

Artisans, commerçants d'une TPE*, vous avez un point de vente au sein du centre-ville ? Vous pouvez bénéficier d'une aide sous forme de subvention à hauteur de 25% proposée par Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse si vous avez un projet de travaux lié à votre boutique pour un minimum de 5000 € HT.

Les dépenses éligibles :

- Rénovation de votre façade, vitrine ou enseigne
- Investissement en économies d'énergie (isolation, chauffage, éclairage, matériels...)
- Investissement permettant l'organisation de points de retrait de produits (drive...)
- Aménagement ou réaménagement intérieur (comptoir, décoration, peinture, rayonnage, investissement matériels pour l'exercice de l'activité....)
- Accessibilité (agencement, seuil, etc) et sécurisation (caméra, rideau métallique...) du point de vente
- Aménagement de terrasses et pergolas

*Cette aide ne concerne que les entreprises de moins de 10 salariés et de moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires. Les activités de service telles que les banques, les assurances, les agences immobilières ne sont pas éligibles au dispositif, conformément aux dispositions établies par la Région Auvergne Rhône-Alpes.



Votre contact:

Pour obtenir plus d'informations sur ce dispositif ou pour monter votre dossier (pensez à avoir déjà sollicité des devis), vous pouvez prendre contact auprès des services d'Annemasse Agglo au **04 50 87 83 00 ou par** mail à elisa.chaumontet@annemasse-agglo.fr

4

Opérations tickets parking & TAC Fidélité : devenir partenaire

Comment continuer à faire venir vos clients en période de travaux? Avec les dispositifs "tickets parking" et "TAC Fidélité", vous faciliterez les déplacements de vos clients.



Opération tickets parking

1 heure gratuite de stationnement pour vos clients!

Chaque achat dans un commerce partenaire de l'opération = 1 heure de stationnement gratuite. Participez vous aussi à l'opération pour fidéliser vos clients en leur facilitant l'accès au centre-ville.

Existant depuis quelques années, la Ville d'Annemasse et SAGS renouvellent ce dispositif afin de soutenir les commerces de proximité pendant les travaux. Les tickets sont valables dans l'ensemble des parkings couverts (Libération, Chablais Park, Hôtel de ville, Etoile Gare) et clos de surface (Clos Fleury, Place des Marchés).

Nouveauté
Les tickets sont à présent cumulables.
Pour deux tickets récupérés dans 2 commerces, le client bénéficie de 2h de stationnement gratuites.

Chaque ticket est facturé 0,50€ aux commerçants et 0,70€ à la Ville, SAGS prenant en charge la différence.

Vous pouvez vous procurer les tickets en vous rendant directement au bureau de la SAGS situé au niveau -1 du Parking Libération ou en les contactant au 04 50 83 31 75. L'office de commerce «Côté Annemasse» soutient également ce dispositif pour favoriser l'attractivité du centre-ville. Les clients du centre-ville peuvent désormais se procurer des tickets parking à la Maison du Commerce qui s'engage à remettre un ticket parking à toute personne pouvant justifier d'un achat réalisé le jour même dans un magasin du centre-ville. Si vous ne participez pas à l'opération, pensez à diriger vos clients vers l'office de commerce afin qu'ils puissent bénéficier du stationnement gratuit.

Maison du Commerce:

2 rue de Genève, 74 100, Annemasse Horaires d'ouverture : du mardi au samedi, de 14h à 19h. www.cote-annemasse.fr



Opération TAC Fidélité

Gagnez en visibilité gratuitement auprès des abonnés de TAC Mobilités !

En rejoignant le programme TAC Fidélité, vous faites connaître votre activité aux habitants d'Annemasse Agglo qui empruntent les transports en commun et vous attirez de nouveaux clients dans votre commerce.

TAC Mobilités, l'opérateur de transport d'Annemasse Agglo, vous propose un partenariat gagnant - gagnant ! L'accessibilité en centre-ville sera toujours possible en bus et les fréquences des lignes seront améliorées. C'est le moment d'inciter les habitants à venir consommer dans votre commerce : proposez une remise commerciale aux clients TAC et augmentez votre chiffre d'affaires.

Economie, gain de temps et sérénité à bord : les usagers des transports sont de plus en plus nombreux. C'est le coup de com assuré pour gagner en visibilité!

- TAC s'engage à promouvoir votre commerce gratuitement sur ses différents supports de communication auprès de ses clients: site web, newsletter, réseaux sociaux...
- TAC vous propose une remise de -10% sur les packs de communication (affichage bus...) pour faire la promotion de votre commerce.

De nombreux commerçants ont déjà rejoint le programme,

pour plus d'informations contactez Abir TAGHANE LAHBIB, chargée d'animations à TAC Mobilités.

abir.taghane@ratpdev.com



06 07 59 97 75



Des projets qui transforment le coeur d'agglomération

Les projets de piétonnisation du centre-ville et de prolongement de la ligne de Tram à Annemasse s'inscrivent dans une transformation profonde de la ville qui voit naître de nouveaux quartiers et de nouveaux usages.

Le nouvel écoquartier de l'Etoile, dont les premières pierres commencent à s'ériger sur l'ancien site de l'hôpital à Ambilly, sur l'ancienne Rotonde de Ville-la-Grand et autour de la nouvelle gare d'Annemasse sera connecté au centre-ville et à ses nouvelles rues piétonnes. Situé à quelques pas du Tram, cet écoquartier donnera la part belle aux mobilités actives, à la nature, à des espaces publics fédérateurs et animés.

Au sud de la ville, le Tram apportera une continuité urbaine jusqu'aux portes du Perrier, un quartier en plein renouvellement. Ce quartier proposera de nombreux services éducatifs, culturels, sportifs et de santé. Il accueillera aussi un pôle de l'entreprenariat au sein de l'écoquartier Château Rouge, un programme urbain résolument tourné vers un habitat plus responsable en matière d'empreinte écologique et de cadre de vie.

Au fil des ans, Annemasse Agglo, la ville d'Annemasse et les autres communes du territoire s'accordent à dessiner un cœur d'agglomération plus cohérent et durable pour les habitants.



Le Tram | Piétonnisation VOTRE COEUR DE VILLE EN MOUVEMENT

Info Tram Piétonnisation

04 85 22 00 02 contact@tram-pietonnisation.fr www.tram-pietonnisation.fr





Les cofinanceurs du prolongement de la ligne de Tram :









